

HGGSP THEME 4 - IDENTIFIER, PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE : ENJEUX GÉOPOLITIQUES

AXE 1 - USAGES SOCIAUX ET POLITIQUES DU PATRIMOINE (2 heures + 3 heures)

DONNÉES POUR REPRISE DES EXPOSÉS (source : manuels + Team HG)

/ FORGER UNE IDENTITÉ, RAYONNER ... : USAGES SOCIAUX DU PATRIMOINE

A - La mascarade Makishi (Zambie), ciment identitaire

DOSSIER EN LIGNE SUR LE SITE DE L'ENSEIGNANT (et imprimé) :

« COMMENT LA MASCARADE MAKISHI PARTICIPE-T-ELLE A FORGER ET A FAIRE RAYONNER L'IDENTITÉ CULTURELLE DES PEUPLES QUI LA PRATIQUENT ? » PATRIMOINE IMMATÉRIEL

La mascarade des Makishi est un **rituel d'initiation**, dansé dans l'Afrique centrale par de jeunes garçons. Après une initiation en brousse, appelée mukanda, comprenant une circoncision, la cérémonie de mascarade des Makishi permet aux jeunes garçons d'être réintégrés comme adultes dans leurs familles.

Cette cérémonie permet d'abord de **forger l'identité des différents peuples d'Afrique centrale qui la pratiquent** (les Luvale, les Chokwe, les Luchazi et les Mbunda, des peuples établis dans les provinces nord-ouest et ouest de la Zambie). En effet, cérémonie d'initiation, elle permet de transmettre aux jeunes garçons (8 à 12 ans) qui y participent d'acquérir, dans les mêmes conditions que leurs aînées, des connaissances jugées fondatrices de l'identité de ces peuples (nature, religion, valeurs sociales, etc.). Ils défilent ensuite devant la communauté rassemblée : la cérémonie, annuelle constitue un temps fort de la vie de ses peuples et les unis.

La cérémonie a donc **une fonction éducative**, assurant la transmission de techniques, de connaissances, qui cimentent la communauté (jusque dans le domaine de la sexualité).

Cette cérémonie permet de plus à ces peuples de **rayonner internationalement**. **En Afrique** d'abord : elle est retransmise par des chaînes TV régionales (comme Savannah TV), et est mise en avant lors de cérémonies panafricaines (cf. le deuxième festival panafricain d'Alger, en 2009). Il s'agit pour les Africains de préserver les traditions culturelles africaines qui serait menacée d'une « uniformisation culturelle » du fait de la mondialisation, selon les mots de la ministre de la culture algérienne de la fin des années 2000.

Cette cérémonie rayonne aussi à **l'international**. Elle a été classée **PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL** de l'humanité par l'**UNESCO en 2008**, qui consacre une part de son budget à la protéger. Elle attire des **touristes internationaux** et offre une source de revenus complémentaires à ces tribus. Enfin, elle a fait l'objet d'un documentaire international, qui en décrypte le déroulement, en 2006, alors qu'elle candidatait à être listée par l'UNESCO.

B - Versailles, une vitrine de la France

JALON 1

DOSSIER PP. 262-263 DU MANUEL HACHETTE + DOCS COMPLÉMENTAIRES EN LIGNE

« COMMENT LE CHATEAU DE VERSAILLES EST-IL DEvenu UN SYMBOLE DE LA CULTURE FRANCAISE, Y COMPRIS A L'INTERNATIONAL ? POURQUOI PEUT-ON DIRE QU'IL EST AU CŒUR D'ENJEUX ÉCONOMIQUES MAJEURS ? » **MÉCÉNAT MUSÉIFICATION**

VERSAILLES, VITRINE DE LA FRANCE DANS LE DOMAINE CULTUREL

Le château de Versailles, inauguré au milieu du règne de Louis XIV, longtemps demeure royale, a connu une **MUSÉIFICATION** au XIX^{ème} siècle. Il a d'abord été envisagé par Napoléon Ier pour en faire sa résidence impériale, et l'agrandir afin d'exprimer la gloire de l'Empire. Le palais est finalement abandonné et même Louis XVIII ne s'y installe pas. Menacé et dégradé, il est transformé en musée en **1833** par le roi **Louis-Philippe** : l'idée est de réconcilier les « trois France » d'alors : la monarchiste, la Républicaine et l'impériale.

Le château de Versailles accueille aujourd'hui plus de **8 millions de touristes** par an, venant du monde entier (80% de touristes étrangers : près d'1 millions d'Américains, 500.000 Chinois, etc.). C'est un lieu emblématique dans le monde entier (souvent copié, comme au Palais de l'Ermitage de St Pétersbourg, toujours admiré)

Le château est aussi un lieu fortement prisé des **cinéastes et publicitaires** pour son rayonnement culturel. De nombreux documentaires y sont tournés, ainsi que quelques films (*Marie-Antoinette* de Sofia Coppola, 2005) célèbres.

VERSAILLES, UNE MARQUE, UN LIEU AU COEUR D'ENJEUX ECONOMIQUES MAJEURS

S'il génère **d'importants revenus grâce au tourisme**, et permet ainsi de nourrir la puissance touristique et économique de la France (propriété de l'État, il encaisse chaque année près de 100 millions d'euros de recettes, surtout issues de la billetterie), c'est un château qui **coûte cher à entretenir**. Les aides de l'État (18% des recettes) ne suffisent pas. Le gestionnaire de l'établissement public doit donc rechercher des sources de financement privées, notamment des entreprises, par le biais du **MÉCÉNAT**. Celles-ci associent leur nom à une restauration précise, comme Vinci pour la galerie des Glaces ou Dior pour le hameau de la reine.

Les entreprises mécènes peuvent alléger leurs charges en faisant du mécénat. Le faire à Versailles, c'est associer leur nom, leur marque, au prestige du château : c'est un gage de qualité, de grandeur de l'entreprise. Le retour sur investissement est donc très grand.

Versailles est aussi une **marque exploitée à des fins commerciales**. Pour augmenter ses revenus, la marque « château de Versailles » est associée à des tournages. Elle est aussi utilisée pour vendre de l'épicerie fine, qui rappelle la gastronomie de Louis XIV et de la cour royale, et divers objets prestigieux (vaisselle, bougies parfumées, etc.).

II/ UN OUTIL IDÉOLOGIQUE ET DIPLOMATIQUE : USAGES POLITIQUES DU PATRIMOINE

A - Versailles, haut-lieu de la vie politique française

JALON 1

DOSSIER PP. 260-261 DU MANUEL HACHETTE + DOC COMPLÉMENTAIRE EN LIGNE

« POURQUOI PEUT-DIRE QUE LE CHÂTEAU DE VERSAILLES EST UTILISÉ COMME UNE « SECONDE CAPITALE » PAR LES DIRIGEANTS POLITIQUES FRANÇAIS ? » **CONGRES**

Le château de Versailles a été, dès ses origines, conçu comme un **outil politique et diplomatique** : Louis XIV l'envisageait comme instrument digne de promouvoir la France aux yeux du monde. Il a conservé ce rôle **d'instrument de prestige géopolitique** par la suite, devenant le lieu historique de conférences et de cérémonies politiques internationales (proclamation du Reich en 1871, signature du traité de Versailles en 1919). C'est pour cela que pour humilier la France vaincue, c'est à Versailles, dans la galerie des Glaces, qu'est proclamé le second Reich allemand le 18 janvier **1871**. Pour laver l'affront, les Français obtiennent que le traité qui met fin à la Première Guerre mondiale entre l'Allemagne et les alliés de la France soit signé au même endroit, en **1919**.

Versailles continue à être utilisé de nos jours à des fins politiques. C'est à Versailles que la présidence **reçoit de grands chefs d'État** comme le président russe Vladimir Poutine en 2017 ou le roi Hassan II du Maroc en 1976. En effet, Versailles est mondialement connu, et y recevoir ces hommes influents est un moyen de **leur montrer le prestige de la France** et, de ce fait, la **puissance de l'État** français (a minima, son Soft Power). Le président Emmanuel Macron a fait, davantage que ses prédécesseurs, de Versailles un haut lieu de la diplomatie française : c'est là qu'il organise en **mars 2022** un sommet européen pour renforcer l'UE au moment de l'invasion russe en Ukraine.

Le château est enfin un **haut lieu de la vie politique française**. C'est également au château que se réunit le **CONGRES** (*réunion exceptionnelle des 2 chambres du parlement, lors des révisions de la Constitution par exemple*) car la salle du congrès de Versailles est suffisamment grande pour accueillir à la fois les 326 sénateurs et les 577 députés de la République. Le château de Versailles est certes pratique, mais c'est surtout pour **matérialiser la puissance de l'État** français qu'il est utilisé à cette fin. Le patrimoine est ici mis ici au service de la vie politique : la République n'est pas née à Versailles, mais elle utilise le château pour asseoir son prestige par le caractère extraordinaire du patrimoine qu'elle a désormais en responsabilité.

B - Patrimoine et totalitarismes

DOSSIER EN LIGNE SUR LE SITE DE L'ENSEIGNANT (**et imprimé**) :

« QUELS RAPPORTS AMBIVALENTS LES TOTALITARISMES NOUENT-ILS AVEC LE PATRIMOINE ? »

Le patrimoine est utilisé par les **régimes totalitaires** du XX^{ème} siècle. En effet, ces régimes cherchent à contrôler l'ensemble des sociétés qu'ils ont sous leurs pouvoirs, afin de forger des « hommes neufs ». Tout est mobilisé pour y parvenir : censure, propagande, terreur... et patrimoine. Ici, le **patrimoine est donc utilisé comme outil politique** et instrument destiné à renforcer la puissance de ceux qui l'utilisent.

Entre 1926 et 1938, **Mussolini ordonne ainsi des travaux monumentaux à Rome**, pour mettre en valeur le forum romain. Il décide d'abord de faire supprimer les habitations qui l'entourent, afin de mettre en valeur ces ruines faisant écho au glorieux passé italien. Son désir est d'utiliser le **patrimoine à des fins programmatiques et idéologiques** : l'Italie fasciste peut ainsi être présentée comme une nouvelle Rome. C'est d'ailleurs dans cette optique que dans les années 1930 il impulse un vaste programme de constructions de bâtiments grandioses et modernes, dans le « style fasciste », faisant face aux traces du patrimoine antique : en créant une place nouvelle (Place de l'empereur auguste) autour du mausolée d'Auguste, Mussolini utilise le patrimoine dans l'optique du culte de la personnalité, afin d'être **présenté comme le nouvel Auguste** (fondateur de l'empire romain).

La **propagande nazie** quant à elle utilise **l'art gothique** à des fins de propagande, pour faire du III^{ème} Reich l'héritier de l'Empire germanique du Moyen-âge, qui s'était étendu à l'est au dépend des slaves : une façon de communiquer sur le plan géopolitique et de justifier aux yeux du monde du projet « d'espace vital » nazi. Ainsi les **cathédrales gothiques sont** visitées par Hitler, ou **mises en scène** (comme dans le documentaire de propagande *Le triomphe de la volonté*, 1934). C'est dans cette même optique que, jusqu'au déclenchement de la 2^{nde} Guerre mondiale, les nazis utilisent puis **imposent la police Fraktur, d'inspiration gothique**, considérée (à tort) comme spécifiquement germanique : une manière de souder la nation (les juifs n'ayant pas le droit de l'utiliser, par exemple). A l'inverse, les nazis pillent et dissimulent le patrimoine jugé « dégénéré » (œuvres d'art juives notamment).

Le **groupe terroriste DAESH** est jugé par de nombreux spécialistes comme ayant mis en place, dans les territoires qu'il a contrôlés dans les années 2010, un régime totalitaire, s'appuyant sur la propagande et la terreur pour imposer leur idéologie et forger une société de « vrais musulmans », du moins selon leurs critères. C'est dans cette optique que le groupe s'est **violemment attaqué au patrimoine pré-islamique du Moyen-Orient**, par la destruction des ruines essentiellement grecoromaines de Palmyre (Syrie), mais aussi de statues de divinités polythéistes dans plusieurs musées de villes conquises (Mossoul en Irak, en 2015). L'objectif de ces destructions est d'attaquer l'Occident qui accorde une grande importance à ces œuvres (patrimoine de l'humanité), mais aussi d'assurer le culte du seul Allah. Il s'agit donc **d'actions tant géopolitiques** (un acte de guerre, revendiqué comme tel) **que politico-religieuses**.

III/ LE PATRIMOINE EN DÉBAT(S)

A - Un conflit de patrimoine : les frises du Parthénon depuis le XIX^{ème} siècle

JALON 2

DOSSIERS PP. 264-267 DU MANUEL HACHETTE

« POURQUOI LES FRISES DU PARTHÉNON SONT-ELLES UN OBJET PATRIMONIAL CONTESTÉ DEPUIS LE DÉBUT DU XIX^{ème} SIECLE ? » **SPOLIATION**

La frise des Panathénées est une immense bande de marbre sculpté qui mesurait 160 mètres de long et comportait la représentation de 245 animaux et de 378 personnages. Réalisée sans doute sous la direction du sculpteur Phidias vers 440 avant J.-C., elle était placée à l'intérieur du temple du Parthénon sur l'Acropole d'Athènes. Elle constitue le meilleur témoignage encore visible de la procession des Panathénées, organisée en l'honneur de la déesse Athéna et regroupant tous les habitants de la cité d'Athènes.

UN PATRIMOINE UNIVERSEL... ? Lord Elgin, ambassadeur britannique à Constantinople et le révérend Hunt qu'il avait recruté comme chapelain, obtiennent en 1801 un décret royal leur permettant de se rendre sur l'Acropole pour étudier les vestiges et les emporter. 200 caisses partent vers l'Angleterre. Après avoir exposé les marbres dans un abri de jardin de sa propriété, Lord Elgin dû, ruiné, les **vendre à la Couronne en 1818**. C'est ainsi que la frise arriva au British Museum. Le musée britannique considère que les pièces ont été obtenues légalement, qu'elles ont été sauvées de la destruction en Grèce et que la scénographie proposée pour la présenter aux visiteurs est une œuvre artistique à part entière : cette mise en valeur aurait accru le caractère patrimonial de la frise. La frise est donc pour le British muséum un **patrimoine universel** et non simplement grec.

... OU UN PATRIMOINE GREC ? Pour les Grecs, en revanche, c'est le **pillage** organisé par Lord Elgin pendant l'occupation ottomane qui a permis au British Museum de les accueillir, le procédé est donc illégal. Aujourd'hui encore, la Grèce parle de **SPOLIATION** de son patrimoine. En **1983**, la ministre de la culture grecque intervient à l'UNESCO et lance la procédure internationale de demande de restitution des marbres. Le **Grèce demande à ce que tous les fragments se retrouvent au même endroit**, sur le site antique, à la disposition de tous les amoureux de la culture grecque : le patrimoine mondial des Panathénées doit être conservé dans son berceau originel. C'est aussi la position du juriste Xavier Perrot qui s'appuie sur le **droit culturel** qui s'impose au droit de propriété : il défend le principe d'un bien à être conservé sur le site originel au plus près de ses origines. Pour lui, ce n'est pas un droit de propriété qui doit être étudié : la culture est à part.

Dans le monde entier, des **citoyens s'engagent aux côtés des Grecs** pour faire pression sur les autorités européennes afin qu'elles interviennent auprès des Britanniques. Ils cherchent ainsi à réunir un million de **signatures pour l'ICE**, l'Initiative Citoyenne Européenne mise en place par le traité de Lisbonne. D'ailleurs sous la pression suscitée par ce débat, le Vatican et l'Italie ont rendu volontairement leurs fragments des Panathénées à la Grèce, ce qui rend la position du British Museum encore plus inconfortable (mais qui, en 2019, a refusé catégoriquement tout retour).

Ce débat soulève des **questions de plusieurs ordre** : morales (doit-on conserver un bien spolié ?), historiques (doit-on conserver les traces du passé dans le pays d'origine ?), touristiques (la fréquentation très importante du British Museum ne permet-elle pas d'élargir le rayonnement de la civilisation qui l'a produite ?). Ce débat génère un véritable **CONFLIT POLITIQUE**.

B - La question de la restitution des œuvres d'art

DOSSIER EN LIGNE SUR LE SITE DE L'ENSEIGNANT (**et imprimé**) :

« QUELS ENJEUX SONT SOULEVÉS PAR LA QUESTION DE LA RESTITUTION DES ŒUVRES D'ART AUX ÉTATS AFRICAINS ? »

La **colonisation a permis à la France de s'emparer d'œuvres d'art africaines** notamment lors d'expédition militaire. C'est le cas pour la statue du dieu Gou qui a été récupérée au Bénin par l'armée française à l'issue d'une bataille. Mais des œuvres ont pu être données à des Européens dans un cadre colonial car ils étaient liés à la colonisation (administrateurs ou médecins par exemple). Enfin ces œuvres d'art africaines ont ainsi été exposées dans des musées français (musée du Quai Branly – Jacques Chirac inauguré en 2006) ou sont encore possédées par des particuliers dans le cadre de collections privées.

FAIRE CIRCULER LES ŒUVRES ? Stéphane Martin (président du musée du Quai Branly) propose de faire circuler les œuvres d'art tout en aidant les pays d'Afrique à se doter de structures modernes (« aide à la construction de nouveaux lieux ») pour accueillir ces œuvres en se basant sur l'expertise muséographique de la France. Il propose aussi de travailler avec des collectionneurs privés ou des fondations qui possèdent également des œuvres et pourraient les prêter ou en faire don aux musées africains. Selon Éric de Chassey (directeur de l'INHA), le travail des historiens de l'art (il cite les « conservateurs, universitaires et chercheurs ») pourrait favoriser une meilleure connaissance des objets d'art africains et en faciliter la diffusion.

Stéphane Martin, directeur du musée du Quai Branly – Jacques Chirac, se défend de devoir restituer toutes les œuvres d'art africaines au nom de leur histoire coloniale en différenciant les œuvres acquises par la force lors d'expéditions militaires de la France des œuvres données aux musées par les descendants de propriétaires qui les ont achetées ou reçues en cadeau.

RESTITUER LES ŒUVRES ? Selon le ministre sénégalais de la Culture, **le Sénégal est prêt à accueillir des œuvres d'art** dont la France serait propriétaire, le Musée des civilisations noires de Dakar possédant un espace pour les exposer au public sénégalais et international. Selon l'historien de l'art Éric de Chassey, un argument en faveur de la restitution pourrait résider dans l'origine géographique stricto sensu de ces œuvres même s'il qualifie cette position d'« un essentialisme identitaire (pour qui les objets doivent tous rentrer "chez eux") ». Mais cela pose la question du rayonnement des civilisations africaines : ne peut-il pas mieux être assuré par les institutions européennes, plus fréquentées, plus influentes ?

Ces appels à restitution ont été d'abord, historiquement, peu entendus ; puis ils ont pu s'appuyer sur le **droit international** pour montrer la validité et la légitimité de leurs réclamations, notamment des textes comme l'appel du directeur de l'UNESCO pour le retour du patrimoine (1978). Néanmoins les œuvres d'art africain conservées en France ne sont pas vraiment en voie de restitution.

Ce débat soulève des questions d'ordre politique (des ministres africains s'y impliquent), mais aussi et surtout **SOCIALES** : il s'agissait pour la France de mettre en scène son pouvoir en accaparant le patrimoine d'autres civilisations, et il s'agit pour les **États africains** de le récupérer comme éléments **constitutifs de leur histoire, et de leur identité**.